

AVANT-PROPOS DE LA RÉDACTION

L'adoption large et rapide de la TVA en Europe témoigne de la pertinence de cet impôt dans nos économies occidentales. Elle constitue ainsi d'ailleurs un élément propre à l'Europe, presque un fondement de l'identité de cette dernière. Le fait que la Suisse ait elle aussi décidé de mettre en place cette mesure inscrit profondément la Confédération dans une continuité fiscale avec ses voisins. Du fait de la concurrence fiscale et du développement continu des échanges commerciaux internationaux et des entreprises multinationales, aucun pays européen ne peut décider unilatéralement de l'assiette, des taux,... de la TVA sans se confronter à la question de leur cohérence avec les politiques des autres pays européens.

La réforme actuelle de la TVA engagée dans ce pays ne peut donc se penser sans être référée aux pratiques et aux décisions de nos partenaires européens. Mais inversement, le riche processus de réaménagement de cette taxe, que la Suisse a débuté l'année dernière et dont nous publions dans ce numéro les échos, ne peut alors que contribuer fortement au débat fiscal européen. La Suisse devient par cette question un acteur essentiel dans la construction européenne et peut alors contribuer à orienter cette construction, au moins dans sa dimension fiscale.

On comprend alors l'enjeu profondément politique de la réforme actuelle de la TVA. Cet enjeu est, on vient de la dire, européen mais il est aussi social et économique. La TVA touche au cœur du processus de création de valeur et de la consommation. Elle constitue l'exploit de taxer la consommation en se fondant sur les différentes étapes de la production des biens et des services. On comprend alors en quoi le sujet est sensible car ses taux et sa technique vont impacter tout le système économique, depuis le producteur le plus en amont jusqu'au consommateur final, le sujet de cet impôt. La question, essentielle, de l'équité de cet impôt doit par conséquent se doubler de celle de l'efficacité et de l'efficience de son mécanisme de collecte. Ceci est rendu particulièrement compliqué par la complexification des formes de production, partagée entre différents pays, différentes types de propriétés capitalistiques, la multiplication des fournisseurs, le développement des coûts indirects difficilement traçables aux produits,... C'est peut être pourquoi cette question est souvent refoulée à une simple problématique technique auquel le débat politique accorde moins d'importance qu'à celle plus évidente de l'assiette et des taux. Il faut donc insister sur la nécessaire imbrication des deux dimensions de l'équité (assiette et taux) et de l'efficacité de la technique de collecte. Ceci veut dire que le débat sur la TVA peut servir de modèle à toutes les interrogations juridiques actuelles devant articuler exigence sociétale et impératifs économiques.

Pour contribuer à ce débat, nous sommes fiers d'accueillir dans nos pages ce numéro spécial, dirigé par le Professeur Pierre-Marie Glauser, sur la réforme de la TVA en Suisse. Ce dernier a réuni des contributions qui, selon nous, vont constituer un fondement important dans le débat sur la TVA. En effet, comme vous allez le lire, ces articles rédigés par des spécialistes de la TVA se sont attachés à montrer les enjeux citoyens de cette question

en prenant en particulier quelques problèmes techniques comme par exemple celui des subventions aux entreprises et en mettant alors en lumière les conséquences économiques et sociales des choix de TVA. Ils associent profondément la dimension technique et la dimension économique.

Ces auteurs, pour la plupart professeurs mais aussi experts impliqués dans la réforme actuelle de la TVA, rendent alors, nous l'espérons, compréhensibles l'intrication entre équité et efficacité de la TVA, mais surtout discutables leurs thèses et celles de leurs opposants. L'article des experts de Economiesuisse est un bon exemple de cette démarche : un article engagé, défendant une opinion, donc profondément discutable dans sa nature mais explicite sur ses postulats et donc situable dans le débat.

Nous voudrions enfin insister sur la chance que nous avons d'accueillir ces auteurs dont la notoriété et l'expertise sont reconnues internationalement et qui ont accepté de se plier aux règles d'une publication moins spécialisée que celles auxquelles ils sont habitués. Nous sommes heureux de mettre à disposition de tous, ces contributions en espérant qu'elles documentent et enrichissent la réflexion actuelle de notre pays sur la TVA. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons encouragé ces auteurs à rédiger leurs articles en allemand, s'ils le souhaitent. Notre revue est suisse et ce débat sur la TVA est fédéral, il nous semblait donc particulièrement bienvenu d'y participer à la fois en français et en allemand.

Pour la rédaction,
Fabien De Geuser